

Table des matières

Introduction	4
Contexte	5
Qu'est-ce que la prévention ?	
Cadre réglementaire	
PLPDMA : définition et rôle	6
Diagnostic	8
Démographie	
Répartition de la population par tranche d'âge	9
Composition des ménages	10
Logement	11
Activité/emploi	
Mobilité domicile-travail	
Tourisme/culture	13
Organisation de la collecte sur le territoire	14
Les tonnages collectés	15
Les déchets ménagers et assimilés (DMA	
Les ordures ménagères et assimilées (OMA	
Les déchets collectés en déchèterie	
Le taux global de valorisation des DMA	
Les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage	
Bilan	
Données de référence et potentiel d'évitement	22
MODECOM 2017	
Les opérations « foyers témoins » ou « zones tests	
Gisement d'évitement prioritaire	
Programme d'actions	25
Objectifs	
Plan d'actions	25
Actions	27
Axe 1 : Encourager l'éco exemplarité des administrations, des associations	27
Action 1 : Mise en place d'action sur la réduction des déchets par les collectivités	27
Action 2 : chartre « réduisons nos déchets »	28
Axe 2 : Gestion des biodéchets	
Action 3 : Mise en place de sites de compostage partagé et distribution massive de comp	
individuels	
Action 4 : Faciliter le broyage aux habitants du territoire	
Action 5 : développer l'utilisation du Bokashi pour les gros producteurs de biodéchets	33
Action 6 : développer l'utilisation du déshydrateur pour les gros producteurs de biodéchets	34

Action 7 : Communiquer sur les bonnes pratiques du jardin durable	36
Axe 3 : Lutte contre le gaspillage alimentaire	. 37
Action 8 : Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires	. 37
Action 9 : Sensibiliser les scolaires et le grand public	. 38
Action 10: Promotion du « gourmet bag	. 39
Axe 4 : Encourager la réduction des déchets	. 40
Action 11 : Développer le stop pub	. 40
Action 12 : Sensibiliser le public à la réduction des déchets	
Axe 5 : Donner une deuxième vie aux objets	
Action 13 : Sensibiliser le public au réemploi	. 42
Action 14 : Expérimenter le réemploi dans les déchèteries du territoire	. 43
Axe 6 : Communication	. 4 4
Action 15: Réalisation d'un plan de communication	. 44

Introduction

L'évolution des modes de consommation a conduit au doublement de la production de déchets des ménages en 40 ans.

Les collectivités, responsables de la collecte de ces déchets ont dû s'adapter à ces nouveaux apports plus volumineux et aussi plus complexes à traiter, dans un contexte réglementaire plus contraignant. La prévention des déchets est l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charges du déchet par la collectivité. Elles permettent de réduire les quantités de déchets.

La réduction des déchets consiste à limiter la production de ceux-ci à la source que ce soit les déchets résiduels ou les déchets recyclables.

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas! » tel est l'enjeu.

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte du 18/08/2015 préconise des objectifs ambitieux dans la gestion des déchets (réduire de 10% les déchets ménagers ...)

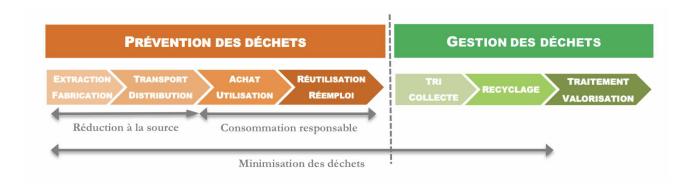
Pour atteindre ces objectifs, le SMICTOM LGB a créer un service « prévention des déchets » et met donc en place un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés sur son territoire. La réduction des déchets constitue une urgence écologique, sociale et économique puisqu'elle permet d'économiser des ressources, de réduire les coûts et de limiter les impacts environnementaux du transport et du traitement des déchets.

Contexte

Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La Directive 2008/98/CE du Parlement Européen et du Conseil de 2008 a défini la prévention des déchets comme étant « l'ensemble des mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet. Elle vise à réduire la quantité de déchets de produits à la source ainsi que leur nocivité. »

Les actions de prévention portent aussi bien sur les étapes en amont du cycle de vie du produit, lors de la fabrication, et de la distribution, que sur l'étape de consommation et de réutilisation du produit, comme on peut le voir sur la figure suivante.

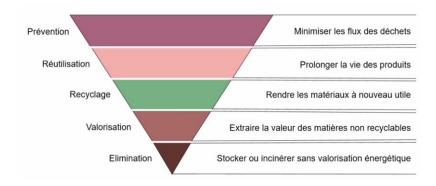


La prévention des déchets est un élément essentiel à prendre en compte dans le domaine de la gestion des déchets pour plusieurs raisons :

- Elle représente une exigence gouvernementale (via le grenelle de l'environnement) et le geste de tri est une réponse insuffisante face aux enjeux et objectifs nationaux de réduction des déchets.
- Il est nécessaire de produire moins de déchets afin d'éviter la saturation des équipements de traitement actuel.
- Il est nécessaire d'éviter le gaspillage des matières premières qui épuise les ressources naturelles et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- La prévention des déchets peut permettre de maîtriser en partie les coûts de l'élimination des déchets et permet aux particuliers de réaliser des économies (réduction du gaspillage alimentaire, réparation, location...).

Cadre règlementaire

La Directive Européenne impose une hiérarchisation des modes de traitement des déchets. Elle positionne ainsi la prévention comme solution prioritaire sur tous les autres modes de traitement, comme le montre la pyramide suivante.



La loi Transition Energétique pour une Croissante Verte (LTECV) du 17/08/2015 a pour ambition de prendre en compte le cycle de vie complet des produits, depuis leur production jusqu'à leur recyclage.

La loi Anti Gaspillage Economie Circulaire (AGEC) entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Celles-ci fixent des objectifs ambitieux :

Réduire la production des déchets ménagers (10% en 2020 et 15% entre 2010 et 2030)
Réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage (2025)
Augmenter la valorisation matière et organique : 65% en 2025
Etendre les consigne de tri à la totalité des emballages plastiques (2022)
Généraliser le tri à la source des biodéchets (avant 2024)
Mettre en place la tarification incitative

Pour mettre en œuvre cette directive européenne, le grenelle 2 prévoit la définition d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés au plus tard le 1er janvier 2012 par les collectivités responsables de la collecte ou du traitement des déchets ménagers et assimilés. Celui-ci inclut des objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mise en place pour les atteindre.

Le décret d'application n°2015-662 du 10 juin 2015 définit les modalités de mise en œuvre et repousse l'obligation d'adoption d'un PLPDMA de trois ans, soit en 2018.

PLPDMA: définition et rôle

Pour atteindre les objectifs de réduction, les collectivités en charge de la collecte des ordures ménagères doivent élaborer un PLPDMA. Il regroupe l'ensemble des actions mises en œuvre pour la réduction des déchets.

Les déchets concernés par ce programme sont les déchets ménagers assimilés, à savoir les déchets de routine (ordures ménagères et collecte sélective) et les déchets occasionnels (encombrants, déchets végétaux, apports en déchèterie).

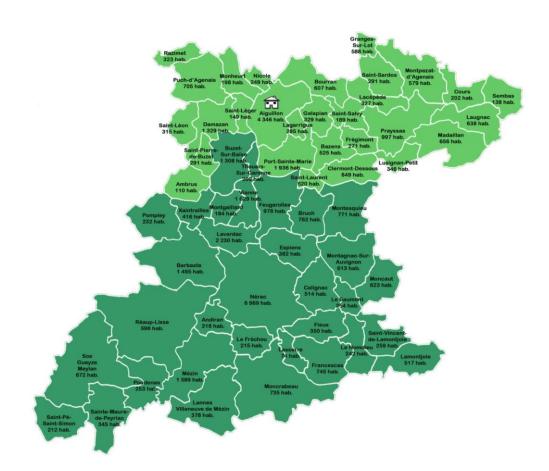
Le PLPDMA n'a pas de limitation de durée mais est révisable au minimum tous les 6 ans. Il est composé d'un diagnostic initial du territoire, des fiches actions détaillées et des objectifs de réduction par flux de déchets.

Diagnostic

Le territoire du SMICTOM LGB est composé de deux communautés de communes qui sont : Albret communauté et Communauté de communes du confluent et des coteaux de Prayssas.

Il y a 62 communes pour une population de 44626 personnes. On constate que celle-ci est en **baisse** par rapport à 2010 (48529 en 2010 contre 44626 en 2019).

Nous allons étudier les différentes caractéristiques (composition des ménages, habitat...) de la population de notre territoire.



1. Démographie

Albret communauté est un territoire de 26 254 habitants. (Chiffre INSEE 2017)

La densité moyenne de la population est de 35,4 hab/km2.Celle-ci est presque deux fois moins importante que celle du département Lot et Garonne62 hab/km2.

On observe une augmentation de la population entre 1999 et 2011 (+5,5%). Depuis 2011, celle-ci est en très légère baisse (-0,1%) alors que l'évolution de la population du Lot et Garonne entre 2011 et 2017 est de +0,5%.

Le taux de natalité est de 8,7°/oo et donc inférieur au taux départemental (10%) et national (11,5%) en 2017.

La communauté des communes du confluent et des coteaux de Prayssas est un territoire de 18357 habitants.

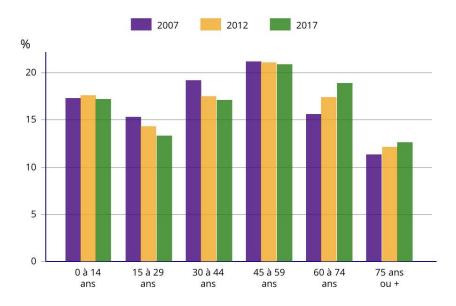
La densité moyenne de la population est de 48,3 hab/km2.

La population est en progression entre 1975 et 2017 (+14,6%).

Le taux de natalité est de 10,5% en 2016 et donc au-dessus du taux départemental et légèrement inférieure au taux national.

2. Répartition de la population par tranche d'âge.

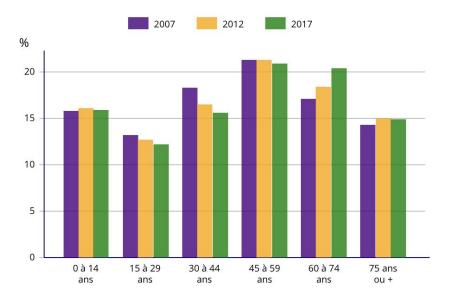
Répartition delà population selon la tranche d'âge Albret communauté (source INSEE 2017)



Le graphique concernant l'Albret communauté démontre que les tranches d'âges les plus représentées sont les 45-59ans (20,9%), 60-74 ans (20,4%) et les 0-14 ans (15,9%) en 2017. Les 15-29 ans et les + de 75 ans sont les moins représentées.

Les représentations des tranches d'âges pour le territoire du **confluent** sont similaires au territoire de l'**Albret** : 45-59 ans (20,9%), 60-74 ans (18,9%) et 0-14 ans (17,2%)

Répartition de la population selon la tranche d'âge CC du Confluent et des coteaux de Prayssas (INSEE 2017)



Cela est identique aux représentations départementales.

Impact sur la réduction des déchets:

La population jeunes est bien représentée (15,9 et 17,2%) donc il est nécessaire de poursuivre les actions de prévention, de sensibilisation sur la réduction des déchets en direction de ce public. La majorité de la population étant en âge de travailler, il apparaît primordial de sensibiliser cette tranche d'âge en menant des actions de prévention au sein des lieux de travail.

3. Composition des foyers

Évolution de la taille des ménages Albret communauté (INSEE 2017)

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,28	3,00	2,77	2,58	2,37	2,25	2,19	2,15

Le nombre de ménages sur le territoire de l'Albret est de 11893. Les ménages avec familles composent 63,9% des foyers en 2017.

La taille des ménages est de 2,15 occupants en 2017.

On constate une augmentation des ménages d'une personne (+7,6%) entre 2012 et 2017. De plus le pourcentage de personne seule sur la commune de Nérac, ville la plus peuplée de l'**Albret** est plus élevé que sur le reste du territoire : 40,1% contre 32,1 pour l'Albret. Cette information sera à prendre en compte dans le choix des actions à mener en fonction du public visé.

Évolution de la taille des ménages CC du Confluent et des coteaux de Prayssas (INSEE 2017)

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2007	2012	2017
Nombre moyen d'occupants par résidence principale	3,27	3,02	2,82	2,69	2,50	2,41	2,36	2,31

Sur le territoire du **confluent**, le nombre de ménages est de 7722. Les ménages avec famille composent 69,6% des foyer en 2017 (INSEE)

La taille des ménages est de 2,3 occupants en 2017.

On constate aussi une progression des ménages d'une personne +6,5% entre 2012 et 2017.

<u>Impact sur la réduction des déchets</u>:

Notre message de prévention tiendra compte des lieux de nos actions.

Par exemple: À Nérac, le nombre de ménages seuls étant plus important que sur le reste du territoire, les conseils porterons sur les recharges, les produits sans emballages ou avec écolabel plutôt que sur l'achat de grand contenant.

Concernant les ménages avec enfants, il sera intéressant d'axer le message de prévention sur le gaspillage alimentaire, les couches lavables, l'économie circulaire.

4. Logement

Le parc du logement du territoire est composé à plus de 80% de maisons.

L'Albret communauté : 87,3% (INSEE 2017)

La communauté de communes du confluent et des coteaux de Prayssas : 91,3% (INSEE 2017).

<u>Impact sur la réduction des déchets</u>:

La présence importante de maison implique une grande proportion de jardins. C'est donc l'opportunité de développer le compostage individuel, la promotion du jardin au naturel.

La présence, même faible, d'habitats collectifs permet d'envisager de tester l'implantation du compostage collectif.

5. Activités et emplois

Albret communauté:

Le nombre d'actif sur le territoire est important 75,1% et en progression depuis 2012.

Le taux de chômage est de 12,9% et donc en dessous du taux du Lot et Garonne 14,5%.

Il y a des disparités sur le territoire car ce taux varie de 8,2% à 12,9% en fonction des communes.

On observe que sur l'ensemble du territoire le taux de chômage augmente depuis 2012.

La tranche d'âge des 15-24 ans et les femmes sont le plus touchés par le chômage.

Les emplois sur le territoire de l'Albret sont en majorité des postes d'ouvrier, employé.

La majorité des emplois relèvent du secteur des services (34%) et de l'administration publique (30,7%).

CC du Confluent et des Coteaux de Prayssas :

Le nombre d'actifs est de 74,9% et en progression depuis 2012.

Le taux de chômage est de 14,8% et donc légèrement au-dessus du taux du Lot et Garonne 14,5%.

On constate aussi une augmentation du taux de chômage depuis 2012.

Les emplois sur le territoire du confluent sont en majorité des postes d'ouvriers, d'employés.

La majorité des emplois relèvent du secteur des services (29,7%) et de l'administration publique (30,1%).

<u>Impact sur la réduction des déchets</u>:

Les établissements du secteur des services et de l'administration étant plus nombreux que les autres types d'établissements, des actions de sensibilisations devront être mener afin de développer l'éco exemplarité des collectivités mais aussi promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire des établissements de restauration et restaurant (gourmet bag...), favoriser l'apport de ses propres contenants dans les commerces...

6. Mobilité domicile-travail

Sur le territoire d'Albret communauté, 64,1% des actifs travaillent dans une commune autre que la commune de résidence.

Concernant la communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas, 70,7% des actifs travaillent dans une commune autre que la commune de résidence.

Impact sur la réduction des déchets :

La mobilité de la population active est à prendre en compte dans le travail de sensibilisation des ménages du territoire. Pour que les actions de sensibilisation soient efficaces, elles devront être organisées en soirée, le weekend ou sur le lieu de travail.

7. Tourisme/culture

Le territoire du SMICTOM LGB est un territoire touristique et notamment sur le territoire de l'Albret. L'Albret est un territoire renommé pour sa richesse historique et patrimoniale, ses paysages propices aux randonnées et aux activités sportives.

Terre de saveurs, l'Albret est réputé pour sa gastronomie et ses producteurs locaux : restaurants, exploitations agricoles ouvertes à la visite et de nombreux marché locaux...

L'Albret est un territoire de loisirs et de vacances vertes avec près de 300 manifestations annuelles et une capacité d'accueil particulièrement importante avec plus de 4400 lits touristiques répartit entre 3 résidences de tourisme, 1 village vacances, 3 campings et de très nombreux gites et chambres d'hôtes. Le Confluent et Coteaux de Prayssas allie paysages de plaines et de coteaux sur la vallée du Lot ou de la Garonne, paysages des vignobles et landais avec le tout début de la forêt landaise sur la partie sud-ouest du territoire. De nombreuses animations estivales et marché nocturnes sont organisées sur la communauté du Confluent et Coteaux de Prayssas.

Impact sur la réduction des déchets :

De nombreux événements sont organisés sur le territoire (festivals, foires, marchés nocturnes...), il est donc nécessaire de sensibiliser les organisateurs à la réduction des déchets lors de ces événements.

De plus, la capacité d'accueil importante du territoire demande de sensibiliser les professionnels du tourisme ainsi que les touristes sur la réduction des déchets lors de leur séjour (rappel des consignes de tri, pratique du compostage partagé sur certains campings...).

Organisation de la collecte

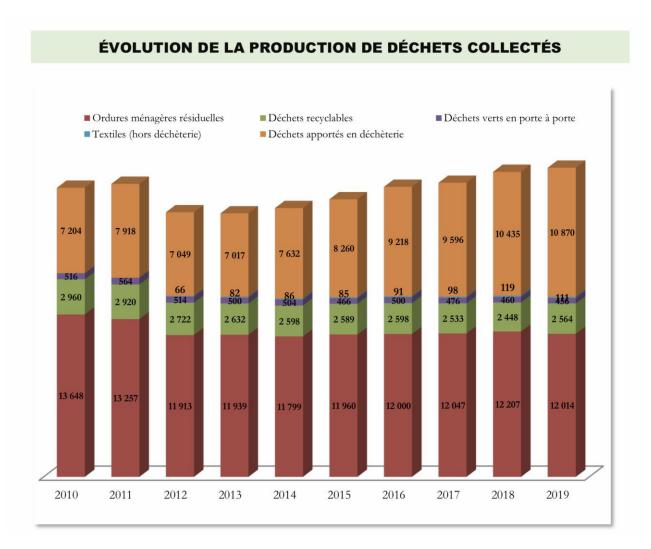
La collecte des déchets s'organise de la manière suivante :

- Ordures ménagères : porte à porte et point de regroupement.
- **Déchets recyclables**: PAV ou porte à porte : 103 points tri (402 Bornes), 1 BOM 3/semaine, 2 poly bennes.
- Déchets verts : porte à porte ou déchèteries.
- Bois, métaux, cartons, tout venant...: 7 déchèteries

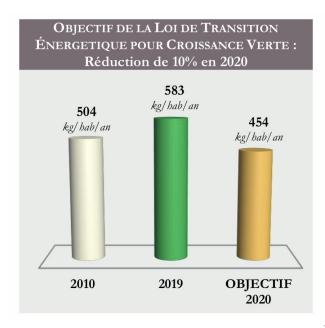
Le traitement des ordures ménagères résiduelles et le tri des emballages ménagers ont été transférés au syndicat départemental, VALORIZON.

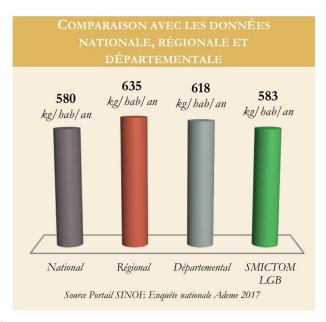
La collecte est réalisée en régie sur tout le territoire du SMICTOM LGB par 7 BOM tournant 5 jours par semaine, du lundi au vendredi une fois par semaine en zone rurale et deux fois par semaine en zone semi urbaine.

Les tonnages collectés en 2019

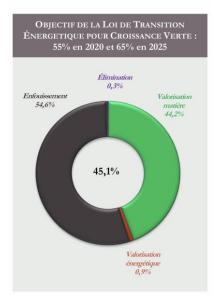


Les déchets ménagers et assimilés (DMA)

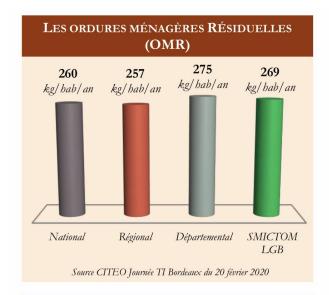


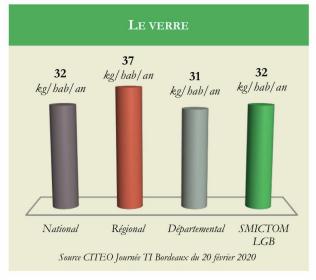


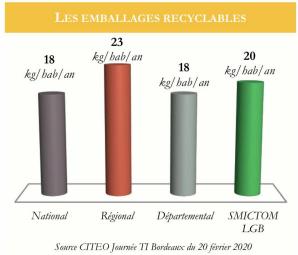
LE TAUX GLOBAL DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

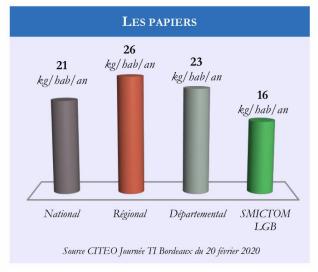


Les ordures ménagères et assimilés (OMA)

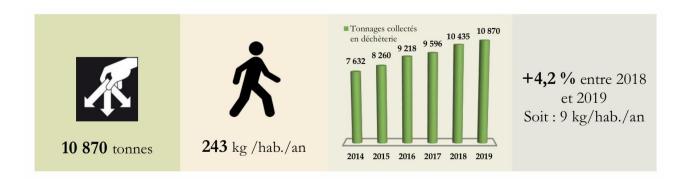






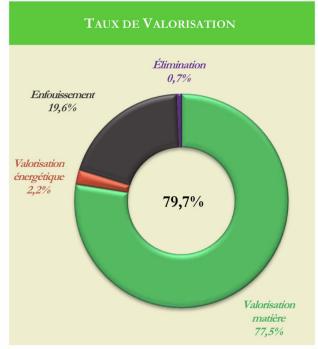


Les déchets collectés en déchèterie



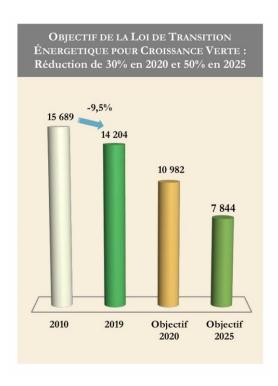






	Déchèterie de Barbaste	Déchèterie de Damazan	Déchèterie de Francescas	Déchèterie de Mézin	Déchèterie de Nérac	Déchèterie de Port Sainte Marie	Déchèterie de Prayssas	Total
MÉTAUX	100,1	87,7	46,9	63	156	113	86,3	653
CARTONS	58,3	52,8	17,2	33,9	175,3	60,4	34,8	432,7
DÉCHETS VERTS	455,9	337,5	157,5	156,8	886	439,4	225,8	2 658,9
GRAVATS	478,5	271,5	146,9	108,2	797,4	510,6	282,7	2 595,8
BOIS	226,1	128,9	91,3	121,7	393,8	203,4	139	1 304,2
MOBILIER USAGÉ	135,4	136,7	-	-	195,5	163,6	-	631,2
TOUT-VENANT	313,4	284,8	126,3	174,6	507,3	404,7	232,5	2 043,6
HUILES DE VIDANGE	2,5	3,8	1,8	1,5	3,1	3,3	1,8	17,8
HUILES ALIMENTAIRES	0,4	0,7	0,4	0,3	0,6	0,8	0,4	3,6
TEXTILES	5	6,6	2,1	2,7	7,8	5,3	3,2	32,7
LAMPES				1,2				1,2
DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)	72,9	56,9	26,9	37,6	107,9	89,3	43,8	435,3
BATTERIES	1,8	1,8	0,3	0,5	2,1	1,6	0,5	8,6
PILES	0,5	0,6	0	0,5	0,6	0	0,6	2,8
DÉCHETS MÉNAGERS SPÉCIAUX (DMS)	4,5	5,3	0,5	0,4	8,3	6,1	3,8	28,9
RADIOGRAPHIES	0,07	0,1	0	0,07	0,07	0,1	0,03	0,4
LAINE DE VERRE	11,2	8,1	-	-	-	-	-	19,3
CARTOUCHES D'IMPRIMANTE	0,1	0,1	0,01	0,06	0,08	0,06	0,03	0,4
TOTAL				10 870),1			

Les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en centre de stockage



Bilan

On constate une augmentation de la production de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères + tri sélectif + déchèteries). En effet, les habitants du territoire produisaient 504 kg/hab/an en 2010 contre 583 kg/hab/an en 2019.

Ce chiffre reste en dessous des données régionales et départementales (cf schéma) mais au-dessus des données nationales (580 kg/hab/an soit +3 kg/hab/an).

L'effort restant à réaliser d'ici 2020 est en réalité une réduction de 129 kg/hab/an.

Chaque habitant du territoire produit 269 kg/an d'ordures ménagères résiduelles en 2019 soit -3kg/an par rapport à 2018. On constate que ce chiffre est au-dessus des moyennes nationales (+ 9 kg/hab/an) et régionales (+ 12 kg/hab/an) mais en dessous de la moyenne départementale.

En ce qui concerne les collectes sélectives, on observe que pour les emballages recyclables, la quantité collectée est en dessous des données régionales mais au-dessus des chiffres nationaux et départementaux. Concernant la collecte de papier, le SMICTOM LGB est en dessous des données départementales, régionales et nationales (de -5 kg/hab/an à -10 kg/hab/an).

Concernant la collecte du verre, le territoire est en dessous des données régionales mais au-dessus des chiffres départementaux et national.

On observe une augmentation de 4,7% des tonnages collectés des déchets recyclables entre 2018 et 2019. Il y a une légère diminution pour le papier et une augmentation pour les emballages recyclables et le verre.

Depuis 2012, il y a une augmentation des tonnages collectés en déchèterie. Cela s'explique par la mise en place de nouvelles filières de tri : textile, DEEE, lampes, radio, DASRI, cartouches d'encre. On constate également une très nette augmentation (+ 31% entre 2014 et 2019) des fréquentations des déchèteries du SMICTOM LGB.

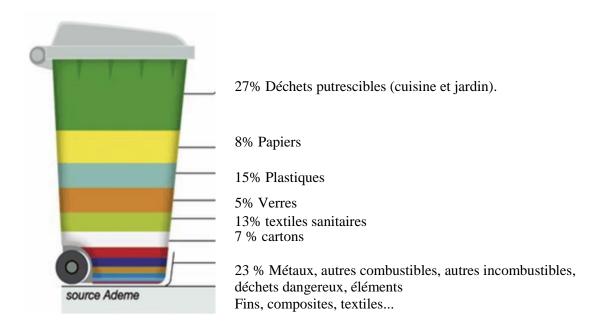
Données de référence et potentiel d'évitement

MODECOM 2017

Le MODECOM est une étude de caractérisation du contenu des OMR. Cette étude a été menée en 2017 sur 100 communes françaises sélectionnées selon une méthodologie garantissant une bonne représentativité.

L'objectif étant de donner une vision de la composition moyenne de la poubelle française

Composition nationale des OMR en 2017 :



L'origine des producteurs est la suivante : 80% les ménages et 20% les activités économiques. On constate que 27% de la poubelle est composé de déchets putrescibles soit un tiers qui pourraient faire l'objet de compostage individuel.

Le gaspillage alimentaire (produits alimentaires non consommé, sous emballages ou non) représente 10% des OMR. Le geste anti gaspillage constitue des actions de prévention de ces déchets.

25% des OMR sont constituées d'emballages et papier hors extension de tri. Des marges de progression subsistent sur le déploiement et le respect de l'ensemble des consignes de tri. Les opérations de prévention sur les gestes qui limitent les emballages et les papiers dans les OMR : achat en vrac, réemploi, limiter les impressions bureautiques, stop pub et mieux trier les emballages et papier restants.

Les opérations « foyers témoins » ou « zones tests »

Le principe de ces opérations est de faire pratiquer des gestes de prévention à un échantillon de foyers volontaires sur un territoire et de mesurer l'impact de ces gestes sur la production de déchets de ces ménages.

Les résultats obtenus permettent ensuite de récolter des données réelles sur l'impact de tel ou tel geste, et de communiquer ensuite au reste des usagers du territoire sur la base concrète de ces chiffres.

Prenons l'exemple du compostage : ce geste permet de réduire de 38.8 kg /hab. /an.

Ce résultat fournis ici est tiré de l'analyse d'un document ADEME de synthèse de 21 opérations « foyers témoins » menée sur le territoire nationale, rassemblant au total 361 foyers ayant appliqué des gestes de prévention sur des périodes de 3 à 6 mois.

L'ADEME par l'intermédiaire de son site, fourni des exemples de geste de prévention ainsi que leur potentiel d'évitement :

Geste de prévention	Potentiel d'évitement
Je limite mes emballages	26 kg/hab/an
J'utilise des écorecharges	1 kg/hab/an
Je fais du compost	40 kg/hab/an
Je limite mes impressions	6 kg/an/hab
Je mets un STOP PUB	15 kg/hab/an
Je donne, je vends	13 kg/hab/an
J'utilise un cabas	2 kg :hab/an
J'achète à la coupe	2 kg/hab/an
Stopper le gaspillage alimentaire	20 kg/hab/an

Gisements d'évitement prioritaires

L'identification des gisements prioritaires est nécessaire afin de cibler les produits sur lesquels il est prioritaire d'agir.

La connaissance de ces gisements permet de :

- Posséder une vue d'ensemble des flux sur lesquels il faut agir.
- Hiérarchiser les actions du programme.
- Fixer les objectifs en adéquation avec l'importance des flux.

Au vu des éléments d'analyse précédemment, les différents gisements de déchets sont les suivants :

• <u>OMR</u>:

Les OMR restent le flux de déchets le plus important sur notre territoire même si celui-ci est relativement stable depuis 2012.

La caractérisation MODECOM 2017 démontre que les déchets putrescibles, emballages et papiers, les textiles sanitaires sont les catégories les plus représentées.

Donc des actions de prévention doivent être mise en place sur les thématiques suivantes : gaspillage alimentaire, tri, le compostage...

• Déchèteries :

Les apports en déchèteries sont en constante augmentation depuis 2013 et est le deuxième flux majoritaire après les OMR.

Les catégories les plus représentées sont les déchets verts, les gravats et le tout-venant.

Des actions sur le broyage, le compostage, le réemploi, la réutilisation, la réparation peuvent être mise en place pour réduire ces déchets.

Les gisements d'évitement prioritaires identifiés sur le territoire conduisent à cibler certaines actions dans le cadre du PLPDMA :

- Lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Être consom'acteur.
- Le compostage.
- Jardinage responsable (broyage...)
- Réparer, réemploi et réutiliser.
- Distribution de STOP-PUB.

Programme d'actions

Le diagnostic réalisé permet de construire un programme d'actions dont l'objectif est de proposer des réponses en lien avec les objectifs de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte et les problématiques du territoire.

Objectifs:

L'objectif de réduction de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant s'effectuera en 2 étapes et en utilisant l'année de référence de 2010 (504 kg/hab/an) :

- Objectif n°1 : réduction de 10% en 2025 soit atteindre 454 kg/hab/an.
- Objectif n°2 : réduction de 15% en 2030 soit atteindre 424 kg/hab/an

Le programme d'action s'articule autour de 6 axes :

- Encourager l'éco exemplarité des administrations et des associations.
- Gestion des biodéchets.
- Lutter contre le gaspillage alimentaire.
- Encourager la consommation durable.
- Donner une seconde vie aux objets.
- Communication.

Ces grands axes thématiques sont détaillés ci-après par le biais de fiches actions. Celles-ci sont amenées à évoluer en fonction de l'avancée du programme

Plan d'actions:

Le programme d'actions est composé de 6 axes thématiques et de 15 actions.

Axes thématiques	Actions de prévention
Axe 1 : Encourager l'éco exemplarité des administrations, des associations.	 Accompagner les administrations dans la réduction des déchets. Chartre « réduisons les déchets »
Axe 2 : Gestion des biodéchets.	 Mise en place de 23 sites de compostage partagé en zone rurale et sur les communes d'Aiguillon et Nérac. Distribution intensive de composteurs individuels: 1500 par an de 2021 à 2023. Développer et faciliter l'accès au broyage. Communiquer sur les bonnes pratiques du jardin durable.

	 Déshydrateur : établissements publics tests. Bokashi : établissements scolaires tests
Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire.	 Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires. Sensibiliser les scolaires et le grand public. Promotion du « gourmet bag ».
Axe 4 : Encourager la réduction des déchets.	 Développer le « stop pub ». Sensibiliser le public à devenir consom'acteur (achat en vrac, éviter le suremballage), effectuer le tri
Axe 5 : Donner une seconde vie aux objets.	 Sensibiliser le public au réemploi : animation d'atelier Expérimenter le réemploi en déchetterie.
Axe 6 : Communication	 Améliorer la communication interne du Syndicat pour un meilleur service. Impliquer les différents acteurs dans les évolutions du service. Accentuer la visibilité du Syndicat et promouvoir ses actions : ex : page Facebook

Les actions

Axe 1 : encourager l'éco exemplarité des administrations et des associations.

Action 1 : Mise en place d'actions sur la réduction des déchets par les collectivités.

Contexte

La redevance est en application depuis janvier 2018.

Cela concerne le paiement par les professionnels de la collecte et du traitement de leurs déchets. Celle-ci s'applique à tous les professionnels, publics et privés, localisés sur le territoire du SMICTOM LGB.

De plus, le SMICTOM LGB élaborant le PLPDMA, il est important que les collectivités adhérentes soient exemplaires dans les gestes sur la réduction des déchets.

Objectifs

Travailler en concertation avec les collectivités territoriales afin qu'elles mettent des actions en interne visant à réduire leur quantité de déchets et ainsi se préparer à la mise en place de la RS. Mais au-delà de participer à la réduction des déchets, les actions éco exemplaires permettent de sensibiliser les agents, de tester des solutions, de trouver de nouveaux partenaires et donc de gagner en légitimité, en image et surtout de réaliser des économies financières.

Descriptif de l'action

- ✓ Mise en place de gestes éco responsable : utilisation de verre réutilisables, carafe en verre pour les réunions, achat éco responsable (papier, produits d'entretien), dématérialisation, copies recto verso, broyage pour espace vert, buffet zéro déchet...
- ✓ Sensibilisation des agents sur la réduction des déchets : animation Escape Game, utilisation de mug, tri sur le lieu de travail...
- ✓ Communication et valorisation des actions réalisées par les collectivités.

Partenaires potentiels

- ✓ Collectivités adhérentes du SMICTOM LGB.
- ✓ Agents des différentes collectivités.

Indicateurs

- ✓ Nombre de collectivités participantes.
- ✓ Performance tri : papier, cartons...
- ✓ Coût annuel produit éco label

Action 2 : chartre « réduisons nos déchets »

Contexte

Dans le cadre du PLPDMA, le SMICTOM LGB souhaite proposer aux associations sportives, culturelles d'adhérer à une chartre afin de mener des actions concrètes et ainsi contribuer à la réduction des déchets.

Objectifs

- ✓ Favoriser le tri sélectif, la prévention des déchets.
- ✓ Inciter les dirigeants et adhérents à réduire la production de déchets ;
- ✓ Proposer un diagnostic déchets.
- ✓ Proposer une animation de sensibilisation.

Descriptif de l'action

Les associations adhérentes s'engagent à mettre en place des actions sur différentes thématiques :

- ✓ Tri sélectif.
- ✓ Tri des D3E.
- ✓ Réparation, réutilisation et réemploi
- ✓ Achat d'éco produits (verre réutilisable...
- ✓ Mise en place de point de pré-collecte (verres, emballages, papiers, piles...).
- ✓ Action de signalisation, sensibilisation.
- ✓ Compostage.

Cette opération est une démarche volontaire et gratuite pour les associations.

Afin d'obtenir le label « Réduisons nos déchets ! » les associations s'engagent à réaliser au moins trois actions en 6 mois.

Le SMICTOM LGB pourra fournir en fonction du diagnostic et des besoins de l'association :

- ✓ Un lot de gourdes,
- ✓ Vaisselle réutilisable : verres, assiettes, tasses à café.... Prêt de Bac bleu avec signalétique.
- ✓ Mise à disposition d'un kit manifestation : colonnes de tri + panneau d'information. (2020)
- ✓ Kit de communication : flyers, affiches, prospectus...

Partenaires potentiels

- ✓ Associations sportives, culturelles.
- ✓ Comités des fêtes.

Indicateurs

- ✓ Nombre d'associations participantes.
- ✓ Volume de déchets évité.
- ✓ Performance de tri : manifestation, marchés...

Budget

Achat de verres, carafes réutilisables, kits manifestations (colonnes mobiles verres + emballages), gourdes... : 5 000 \in .

Axe 2 : Gestion des biodéchets

Action 3 : Mise en place de site de compostage partagé et distribution massive de composteurs individuels.

Contexte

Face à l'augmentation constante de production des déchets (elle a doublé en 40 ans), la saturation des centres de traitement des déchets, la démarche de gestion locale des biodéchets est cruciale pour réduire le poids des ordures ménagères.

Le compostage de proximité (individuel ou collectif) est une solution simple, écologique et constitue une alternative à la réduction des déchets.

Objectifs

- ✓ Eviter et détourner des gisements de déchets en triant à la source et en valorisant les biodéchets.
- ✓ Atteindre les objectifs de réduction des déchets de la loi de transition énergétique pour la croissante verte.
- ✓ Maitrise des coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers : anticipation de l'augmentation de la TGAP.
- ✓ Réduire l'impact environnemental.
- ✓ Quantifier l'impact en termes de réduction des tonnages en créant des tests.
- ✓ Sensibiliser et impliquer l'usager sur l'opération.
- ✓ Communiquer et valoriser les résultats des tests.

Descriptif de l'action

Compostage partagé:

Nous allons mettre en place plusieurs sites de compostage partagé tests sur le territoire du SMICTOM LGB pour sensibiliser les usagers au tri à la source des biodéchets et ainsi participer à la réduction des déchets.

Nous rencontrerons les élus des communes concernées afin de les convaincre de l'utilité de cette action mais aussi de s'assurer de leur implication pour favoriser la réussite de celle-ci.

Nous déterminerons ensemble le lieu d'installation, le fonctionnement du site, de la possibilité de nommer un agent municipal/Elu référent pour être au plus proche des usagers, de mettre à disposition du broyât (réduire donc les apports en déchèterie) ...

Nous communiquerons auprès des habitants en partenariat avec les élus référents des communes en effectuant du porte à porte et sous forme de réunion de quartier.

Nous les informerons sur le déroulement et les objectifs de l'action, recenserons les propriétaires de composteurs, impliquerons les usagers pour favoriser la réussite du projet.

Nous recenserons les familles intéressées pour tester celui-ci (max 30 familles).

Une formation sera proposée aux référents de site.

Pour assurer un bon fonctionnement, des panneaux d'information sur le fonctionnement seront installés sur le lieu du compostage partagé. Les outils nécessaires seront mis à disposition.

Des rencontres régulières pourront être organisées pour maintenir la motivation et l'implication des habitants.

Nous informerons les usagers sur les chiffres et résultats de l'action : mails, gazette municipale, presse...

Compostage individuel:

En partenariat avec les communautés de communes, les communes, le SMICTOM LGB lancera une campagne de distribution « adopter un composteur ! » sur tout le territoire. 4500 composteurs seront distribués en 3 ans.

Chaque personne recevra une sensibilisation/formation sur le compostage lors de la distribution.

Partenaires potentiels

- ✓ Collectivités.
- ✓ Habitants.
- ✓ Syndicat départemental.

Indicateurs

- ✓ Nombre de composteurs distribués.
- ✓ Nombre de réunions organisées.
- ✓ Nombre de participants aux réunions.
- ✓ Nombre de sites de compostage partagé.
- ✓ Nombre de participant aux sites de compostage partagé.

Budget

Achat des composteurs individuels et partagés : 160 000 €

Action 4: Faciliter le broyage aux habitants du territoire.

Contexte

Les apports en déchèteries sont en constante augmentation depuis 2013 et est le deuxième flux majoritaire après les OMR.

Les catégories les plus représentées sont les déchets verts, les gravats et le tout-venant.

Des actions sur le broyage, le compostage, jardin durable peuvent être mise en place pour réduire ces déchets.

Avec le broyage on peut réduire le volume des déchets vert à hauteur de 70 kg/an.

Objectifs

- ✓ Sensibiliser les habitants sur le jardin durable.
- ✓ Détourner le gisement de déchets verts.

Descriptif de l'action

Le SMICTOM LGB fera l'acquisition d'un broyeur.

Lors de journées recyclage des déchets verts et avec l'aide d'un agent, le broyeur sera mis à disposition des habitants.

Les habitants auront la possibilité de repartir avec leur broyât.

Un agent effectuera une sensibilisation sur le jardin durable : le paillage, le compostage...

Partenaires potentiels

- ✓ Collectivités.
- ✓ Syndicat départemental.

Indicateurs

- ✓ Nombre de personnes participantes.
- ✓ Nombre de journées.
- ✓ Nombre de collectivités.

Budget

Achat du broyeur : 25 000 €

Action 5: développer l'utilisation du Bokashi à destination des gros producteurs non ménagers de biodéchets.

Contexte

Les lois sur la Transition Energetique Croissance Verte (LTECV) (objectif 2025) et Anti Gaspillage Economie Circulaire (AGEC) (objectif 2035) amènent des évolutions très impactantes dans les années à venir:

- ✓ Réduire l'enfouissement des OMR + encombrants (50% en 2025).
- ✓ Réduire la production des déchets ménagers et assimilés (10% en 2020 et 15% en 2030).
- ✓ Généraliser le tri à la source des biodéchets (avant 2024).
- ✓ Augmenter la valorization matière et organique (objectif 65% en 2025).
- ✓ Etendre les consignes de tri à la totalité des emballages plastiques (objectif 2022).
- ✓ Mettre en place la tarification incitative.

Le SMICTOM LGB, dans un souci d'accompagnement, expérimente différentes solutions de tri à la source et valorisation des biodéchets à destination des producteurs non ménagers.

Objectifs

- ✓ Réduire les déchets alimentaires des gros producteurs du territoire : lycées, EHPAD...
- ✓ Atteindre les objectifs de la LTECV.

Description de l'action

Bokashi: le bokashi est le terme japonais pour matière organique fermentée. C'est un système de recyclage de la matière organique innovant.

Les déchets organiques sont placés dans un seau ou des lacto-bac-digesteurs (LBD) dans lequel ils suivront un processus de fermentation en anaérobie grâce à l'ajout de micro-organisme efficaces (le digesteur).

On peut y mettre tous les déchets organiques qu'ils soient: restes alimentaires y compris les agrumes, les restes de viandes et les serviettes en papier.

Cette expérimentation est testée sur une durée d'un an et à destination d'un collège produisant 4.7 tonnes/an de biodéchets, d'un lycée agricole produisant 12 tonnes/an et d'une école communale produisant 800kg/an.

Cette expérience, qui se déroulera durant l'année 2021, permettra de détourner 17.5 tonnes de biodéchets des OMR.

Partenaires potentiels

- ✓ Etablissements scolaires.
- ✓ Association CPN-CTV.
- ✓ ValOrizon

Indicateurs

- ✓ Tonnage de biodéchets détournés des OM.
- ✓ Nombre de conteneurs RS collectés.

Budget: 3 140 €

Action 6 : développer l'utilisation du déshydrateur pour les gros producteurs de biodéchets.

Contexte

Les Lois sur la Transition Energetique Croissance Verte (LTECV) (objectif 2025) et Anti Gaspillage Economie Circulaire (AGEC) (objectif 2035) amènent des évolutions très impactantes dans les années à venir:

- ✓ Réduire l'enfouissement des OMR + encombrants (50% en 2025).
- ✓ Réduire la production des déchets ménagers et assimilés (10% en 2020 et 15% en 2030).
- ✓ Généraliser le tri à la source des biodéchets (avant 2024).
- ✓ Augmenter la valorization matière et organique (objectif 65% en 2025).
- ✓ Etendre les consignes de tri à la totalité des emballages plastiques (objectif 2022).
- ✓ Mettre en place la tarification incitative.

Le SMICTOM LGB, dans un souci d'accompagnement, expérimente différentes solutions de tri à la source et valorisation des biodéchets à destination des producteurs non ménagers.

Objectifs

- ✓ Réduire les déchets alimentaires des gros producteurs du territoire : lycée, EHPAD...
- ✓ Atteindre les objectifs de la LTECV.

Descriptif de l'action

Capable d'ingurgiter épluchures et restes alimentaires, le déshydrateur les transforme en substrat qui, après passage dans un méthaniseur ou plateforme de compostage deviendra engrais pour les espaces verts et plantes d'ornement.

Ce procédé permet de réduire les déchets : ex : pour une structure qui prépare 6000 repas aux quotidiens il ressort 20 kg de terreau.

Donc le SMICTOM LGB travaillera en collaboration avec les collectivités grandes productrices de repas (écoles, collèges, lycées) sur l'acquisition ou prêt de déshydrateur afin de réduire la production de déchets.

Le SMICTOM LGB mettra à disposition un déshydrateur pour 6 établissements test durant un mois. Le Syndicat accompagnera la première semaine l'établissement pour la mise en place du tri des biodéchets en salle.

Partenaires potentiels

- ✓ Etablissements scolaires.
- ✓ EHPAD.
- ✓ Entreprise de fabrication ou distributeur de déshydrateur.

Indicateurs

- ✓ Quantité de biodéchets détournés des OM.
- ✓ Nombre de conteneur RS collectés : baisse ?

Budget

Location d'un déshydrateur pour une durée de 6 mois et mis à distribution des établissements tests :1 $800 \, \epsilon$

Action 7 : communiquer sur les bonnes pratiques du jardin durable.

Contexte:

Face à l'augmentation des déchets verts collectés en déchèterie et porte à porte, il apparait nécessaire de communiquer et former aux bonnes pratiques du jardin durable.

Les transports de déchets verts augmentent, l'émission de gaz à effet de serre se fait plus importante et les coûts de traitement augmentent.

La réduction et le recyclage des déchets verts sur place est une solution pratique et avantageuse.

Objectifs

- ✓ Sensibiliser les habitants sur l'adoption des gestes simples au jardin.
- ✓ Réduire les apports de déchets verts en déchèterie.

Descriptif de l'action

- ✓ Mise en place d'une rubrique sur le site du SMICTOM LGB.
- ✓ Animations de sensibilisation lors d'évènementiels sur le territoire : marché aux fleurs de Nérac...
- ✓ Ateliers avec des associations de jardinage.
- ✓ Réalisation d'un kit communication sur les pratiques du jardin durable en direction des communes.

Partenaires potentiels

- ✓ Associations environnementales (cf communauté de communes et Mickaël VGA)
- ✓ Communes.

Indicateurs

- ✓ Nombre de personnes sensibilisées sur les manifestations.
- ✓ Nombre d'ateliers et de personnes participantes.

Budget

Prestations intervenantes: 1 000 €

Axe 3: lutte contre le gaspillage alimentaire

Action 8 : Développer la lutte contre le gaspillage alimentaire dans les cantines scolaires.

Contexte

La lutte contre le gaspillage alimentaire est devenue une priorité nationale depuis la loi du 11 Février 2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire ; la prévention y est placée en tête des actions mises en œuvre.

Objectifs

- ✓ Réaliser un diagnostic.
- ✓ Mettre en place des actions de sensibilisation.
- ✓ Evaluer les actions et résultats obtenus

Descriptif de l'action

Cette action de lutte contre le gaspillage alimentaire se déroulera en plusieurs étapes :

- ✓ Des pesées seront réalisées durant une semaine dans la cantine scolaire. Un sondage sera distribué aux élèves. Un questionnaire sera distribué au chef cuisinier sur différents éléments : processus de commandes, gestion des effectifs, le service...
- ✓ Retour des premières pesées et préconisations.
- ✓ Réalisation des préconisations.
- ✓ Réalisation d'une nouvelle semaine de pesées.
- ✓ Bilan de l'opération.

Partenaires potentiels

- ✓ Collectivités.
- ✓ Associations des parents d'élèves.

Indicateurs

- ✓ Nombre de cantines participantes.
- ✓ Résultat des pesées.
- ✓ Nombre d'actions réalisées.

Action 9: sensibiliser les scolaires et le grand public

Descriptif de l'action

Le service prévention du SMICTOM LGB proposera aux écoles, collèges, lycées du territoire des ateliers de sensibilisation et une animation ludique et innovante « le Bus Escape Game ». De plus, nous proposerons un stand et l'animation Bus Escape Game aux organisateurs d'évènementiels sur le territoire.

Objectifs

- ✓ Sensibiliser le public du territoire contre le gaspillage alimentaire.
- ✓ Découverte des gestes simples pour éviter le gaspillage alimentaire.
- ✓ Réduire les ordures ménagères.

Partenaires potentiels

- ✓ Etablissements scolaires.
- ✓ Associations.
- ✓ Collectivités
- ✓ Entreprises privées.

Indicateurs

- ✓ Nombre d'établissements scolaires et d'entreprises.
- ✓ Nombre de manifestations.
- ✓ Nombre de participants.

Action 10: Promotion du « gourmet bag »

Contexte

Les différentes réglementations qui incitent l'utilisation du « gourmet bag » sont les suivantes :

- Le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire du 14 juin 2013 tend vers un objectif de diminution de 50% du gaspillage alimentaire d'ici 2025.
- La loi EGALIM votée en 2018 vient renforcer cet objectif de réduction des déchets alimentaires en généralisant le « gourmet bag » à partir de 2021.
- La LTCV impose d'ici 2025 la généralisation du tri à la source des biodéchets ainsi qu'une baisse de 50% des déchets enfouis.

La distribution du gourmet bag est une action de communication forte et positive pour les restaurateurs et un geste simple anti gaspillage alimentaire.

Descriptif de l'action

Déploiement des gourmets bag dans les restaurateurs de Lot et Garonne à l'aide de kits de démarrage.

Objectifs

- ✓ Réduire le gaspillage alimentaire dans les restaurants.
- ✓ Communiquer et valoriser l'engagement environnemental du restaurateur.
- ✓ Offrir un nouveau service aux clients.
- ✓ Solution supplémentaire pour atteindre les objectifs fixés par les différentes lois.

Partenaires potentiels

- ✓ Restaurateurs.
- ✓ ValOrizon.
- ✓ Association « Au Fil des Séounes ».

Indicateurs

- ✓ Nombre de restaurants participants.
- ✓ Nombre de gourmets bag distribués.

Budget

Achat de 20 Kits gourmet bag: 563 €

Axe 4 : Encourager la réduction des déchets

Action 11 : Développer le stop pub

Contexte

La distribution de l'autocollant Stop Pub peut permettre de diminuer de 1.9 à 3.7 kg/an /hab. le gisement de déchets publicitaires.

Objectifs

Accroitre la distribution de l'autocollant lors des différentes animations sur le territoire.

Descriptif de l'action

- ✓ Distribution lors des manifestations du territoire.
- ✓ Campagne de communication sur le site SMICTOM LGB.
- ✓ Mise à disposition de l'autocollant dans les mairies, commerces de proximités (épiceries...)

Partenaires potentiels

- ✓ Collectivités.
- ✓ Association organisatrice de manifestation.
- ✓ Commerces de proximités.
- ✓ ValOrizon.

Indicateurs

- ✓ Nombre de collectivités et commerces de proximité participants.
- ✓ Nombre d'autocollants distribués.

Action 12 : sensibiliser le public à la réduction des déchets

Contexte

Les consommateurs sont aussi acteurs en matière de réduction des déchets.

La consommation responsable est un mode de consommation durable qui conduit l'acheteur ou le citoyen à effectuer son choix en prenant en compte les impacts environnementaux.

Par des gestes simples, des achats éco responsables, il est possible de réduire sa quantité de déchets produits mais aussi sa facture.

De plus, les communes et associations organisent des manifestations (marchés...) productrices de déchets, ce sont donc des occasions de pouvoir sensibiliser le public sur les bonnes pratiques pour réduire ses déchets.

Objectifs

Réduire les déchets dans les ménages et les manifestations communales.

Descriptif de l'action

- ✓ Mise en place d'un stand et de notre animation Bus Escape Game lors des manifestations afin de sensibiliser le public à la réduction des déchets.
- ✓ Rencontres avec les organisateurs des marchés afin de les sensibiliser à la réduction des déchets. Accompagnement dans la mise en place de points Tri mais aussi dans l'acquisition de vaisselle réutilisable.
- ✓ Etendre la chartre « réduisons nos déchets » aux marchés.

Partenaires potentiels

- ✓ Communes.
- ✓ Associations.

Indicateurs

- ✓ Nombre de participants : habitants, communes et associations.
- ✓ Volume de déchets jetés lors des manifestations.
- ✓ Achat de vaisselle réutilisable.

Budget

Achat d'un kit manifestation : 3 000 €

Accompagnement vaisselle réutilisable : 3 000 €

Total : 6 000 €

Axe 5 : donner une deuxième vie aux objets

Action 13 : sensibiliser le public au réemploi

Contexte

Donner une deuxième vie aux objets destinés à l'abandon participe à la transition vers une économie circulaire et s'inscrit dans le cadre de la LTECV qui définit l'obsolescence programmée et sa pénalisation et fixe comme objectif le développement du réemploi et de la réutilisation.

Objectifs

- ✓ Développer l'économie circulaire.
- ✓ Sensibiliser et former au réemploi.

Déroulement de l'action

Le SMICTOM LGB proposera des ateliers pratiques portant sur le réemploi et des tutos sur le site internet de la Collectivité.

Ceux-ci seront animés par les agents du service prévention ou par des intervenants.

Nous développerons des partenariats avec les associations du réemploi (Bric à Brac...) mais aussi avec les centres sociaux, pour la mise en place des ateliers.

Partenaires potentiels

- ✓ Associations.
- ✓ Centres sociaux du territoire.

Indicateurs

- ✓ Nombre d'ateliers.
- ✓ Nombre de participants.

Budget

Intervenants : 1000 €. Achat matériel : 1000 €.

Total: 2 000 €

Action 14 : expérimenter le réemploi dans les déchèteries du territoire.

Objectifs

- ✓ Développer l'économie circulaire.
- ✓ Favoriser les échanges d'objets entre citoyens.
- ✓ Réduire les déchets.

Descriptif de l'action

 Afin de sensibiliser les usagers sur le réemploi, le SMICTOM LGB laissera la possibilité de donner ou prendre des objets (chaises, meubles, jouets...) pouvant être réutilisés sous contrôle d'un agent.

Un « Algeco » ou une caisse fermée permettra d'entreposer les différents objets et de les sécuriser.

Le SMICTOM LGB utilisera une déchèterie TEST pour sensibiliser et effectuera un bilan au bout de 6 mois de fonctionnement.

Un partenariat avec une association du territoire permettrait de gérer les entrées et sorties.

Un agent sensibilisera les personnes sur l'utilité environnementale, économique et sociale de l'économie circulaire et une exposition sera consacrée sur ce thème.

• Mise en place de « cabanes » de réutilisation dans les écoles : jouets, livres, vêtements...

Partenaires potentiels

- ✓ Chef de service déchèterie.
- ✓ Agents des déchèteries.
- ✓ Associations du territoire.

Indicateurs

- ✓ Nombre de participants.
- ✓ Quantité d'objets.

Budget

Achat d'un Algeco ou conteneur maritime : 4 000 €

Bois, petits matériels...: 500 €

Total: 4 500 €

Axe 6: communication

Action 15 : réalisation d'un plan de communication.

Contexte

Il est nécessaire d'informer le public sur les différentes solutions pour réduire leurs déchets.

Objectifs

- ✓ Informer et sensibiliser les habitants sur les différentes thématiques de la prévention des déchets (tri, réemploi, achat en vrac, fabriquer ses produits cosmétiques...).
- ✓ Valoriser les résultats mais aussi les comportements des entreprises, associations, collectivités qui s'inscrivent dans une démarche de réduction des déchets.
- ✓ Accentuer la visibilité et promouvoir les actions de prévention des déchets : site internet, presse...
- ✓ Améliorer la communication en interne du syndicat pour un meilleur service.
- ✓ Impliquer les différents acteurs dans les évolutions du service.

Descriptif de l'action

Création d'un volet Prévention sur le site internet : comment réduire ses déchets, le compostage, trucs et astuces : fabrication de produits d'entretien, détournement d'objets...

La prévention des déchets implique des changements de comportements qui nécessitent de communiquer et de sensibiliser les différents publics.

Réalisation d'une page Facebook afin de toucher un plus grand nombre d'usagers.

Le service communication/prévention élaborera ou réactualisera les supports de communication à destination des ménages et des professionnels : guide compostage partagé, mémo tri, guide de gestion des déchets...

Partenaires potentiels

- ✓ Collectivités
- ✓ Etablissements scolaires
- ✓ Entreprises
- ✓ Ménages

Budget

Maintenance et assistance : 5 000 €